[Texte]

people in the Cabinet I have written to including the Minister of Justice. It has to do with the Oath of Allegiance. Under our present system when we have cabinet ministers they are obliged, if they wish to become ministers, to take the Oath of Allegiance. There is no doubt about it that we have ministers of the Crown today who are avowed republicans and they think nothing of taking the Oath of Allegiance and then getting to work to undermine. I have no quarrel with somebody saying, I am a republican; this is his privilege under our system. I do criticize and I question the integrity of a man who says, I take the Oath of Allegiance, and then goes to work to undermine that to which he has taken the Oath of Allegiance. I question this and I wonder what we think about men who do this in Canada.

There are M.P.'s in Quebec, again all power to them, who do not want to take the Oath of Allegiance to the Crown, that is their privilege, but I question the fixing up of the Oath of Allegiance so it negates and lets them sit and pass legislation. Is this legislation legal? I asked the Minister of Justice. I have not had the courtesy of a reply. I would doubt it. What does the Committee think about this?

These are just a few of things that I would question. I thank you for listening.

Mr. Prud'homme: Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Order, please. Mrs. Hanna, you have wondered about a good many things and, of course, there is no answer to some of them because they depend on the happening of things which can happen such as the other party having won the Battle of the Plains of Abraham. However, the answer to many of your wonderings is very clear. For example, Canada is a constitutional monarchy which means that the Queen is our queen according to law, and if the law were changed she would cease to be queen. So anyone Who advocates the changing of our legal system, which could include the changing of the Queen, is not in any way acting in contravention to this Oath of Allegiance, provided he does not advocate the doing of it by force. So the answer to this question is, indeed, a very simple one. We do not have an absolute monarchy in Canada, we have a monarchy according to law, and the law can be changed or the change discussed in the same way as any other change in our law. That is not to say it should happen, but I am just explaining to you what the legal situation is.

Mrs. Hanna: I would certainly question the integrity of such a man.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): That is your privilege to question his integrity, but legally speaking there are no problems raised by this. As one of my colleagues points out, this happens frequently in Wales, Scotland and England where many of the members of Parliament from those areas, in the same situation, take similar positions.

The only other matter I think I would comment on is in respect of the reconsideration of the constitution itself. [Interprétation]

J'ai une autre question à poser et il s'agit de quelque chose qui me préoccupe réellement. J'ai écrit à ce sujet et je n'ai jamais reçu de réponses satisfaisantes des membres du Cabinet auxquels j'ai écrit y compris le ministre de la Justice. Il s'agit du serment d'allégeance. Dans le cadre de notre régime lorsque nous avons des ministres de Cabinet ils sont obligés, s'il désirent devenir ministre, de prêter le serment d'allégeance. Il n'y a pas de doute qu'aujourd'hui nous avons des ministres de la Couronne qui sont républicains et prêtent leur serment d'allégeance et se mettent à œuvrer contre la monarchie. Je n'ai pas d'objection à ce que quelqu'un déclare qu'il est républicain, il en a le droit dans notre régime actuel. Je critique et je mets en doute l'intégrité de l'homme qui dit qu'il prête le serment d'allégeance et qui se met à œuvrer contre l'autorité à laquelle il a prêté ce serment. Je critique cette attitude et je me demande ce que nous pensons d'hommes qui font cela au Canada.

Dans le Québec il y a des députés qui ne veulent pas prêter le serment d'allégeance à la Couronne, c'est leur privilège mais je mets en doute l'établissement du serment d'allégeance pour leur permettre de siéger et d'adopter des lois. Ces lois sont-elles valables? Je l'ai demandé au ministre de la Justice, il n'a pas eu la courtoisie de me répondre. J'en doute, quelle est l'opinion du Comité à ce sujet?

Ce sont quelques-uns des éléments que je mets en doute. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Prud'homme: Monsieur le président...

Le coprésident (M. MacGuigan): A l'ordre s'il vous plaît. Madame Hanna vous vous êtes posée des questions au sujet de beaucoup de choses, bien entendu certaines d'entre elles restent sans réponse parce qu'elles dépendent des événements qui peuvent se produire telle que la partie adverse ayant gagné la bataille des Plaines d'Abraham. Toutefois, la réponse à plusieurs de vos questions est très claire. Par exemple, le Canada étant une monarchie constitutionnelle ce qui signifie que la Reine est notre Reine en vertu de la loi et que si la loi était modifiée elle cesserait d'être notre Reine. Par conséquent, toute personne qui préconise la modification de notre régime juridique, ce qui inclurait l'autorité de la Reine n'agit nullement à l'encontre du serment d'allégeance, pourvu qu'il ne préconise pas de le faire par la violence. Donc la réponse à cette question est vraiment très simple, nous n'avons pas de monarchie absolue au Canada, nous avons une monarchie en vertu de la loi et la loi peut être modifiée ou la modification peut être discutée comme on l'a fait pour toutes autres modifications. Cela ne veut pas dire que cela devrait se produire, mais je veux simplement vous expliquer la situation juridique actuelle.

Mme Hanna: Je mettrais certainement en doute l'intégrité d'un tel homme.

Le coprésident (M. MacGuigan): Libre à vous de mettre en doute son intégrité, mais sur le plan juridique cela ne soulève des problèmes. Comme l'un de mes collègues le signale, cela se produit fréquemment dans le pays de Galles, en Écosse et en Angleterre où plusieurs députés de ces régions se trouvent dans la même situation et adoptent des positions similaires.

A mon avis la seule question au sujet de laquelle je formulerai des remarques c'est celle de la révision de la